

**COMITÉ DE RÉVISION DE LA PLANIFICATION (CRP)  
RÉUNION NO 2013-07  
Le 15 août 2013**

**PROCÈS-VERBAL**

La réunion a eu lieu dans la salle communautaire de l'édifice municipal de Rivière-Verte à compter de 19 h sous la présidence de M. Renaud Ouellette.

**Membres présents**

Charles Bouchard  
Josée Levesque  
Luc Frenette  
Guy Michaud

Renaud Ouellette  
Michael Bossé  
André Lang

**Membres absents**

Michel Laroche  
Luc Sirois  
Alain Martel

**Personnel**

Directeur – service d'urbanisme	Maurice D'Amours
Directeur adjoint – service d'urbanisme	Pascal Hudon
Directeur adjoint – service d'urbanisme	Michel Lang
Adjointe administrative	Nathalie Roy

**Article 2013-07,01 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. Charles Bouchard, appuyé de M. André Lang que l'Ordre du jour soit adopté avec l'ajout de l'article 2013-07, 13 – Présentation du nouveau plan municipal de la ville de Grand-Sault.

**Adoptée à l'unanimité**

**Article 2013-07,02 PROCÈS-VERBAL RÉUNION MENSUELLE NO 2013-05**

Il est proposé par M. Michael Bossé, appuyé de M. Guy Michaud que le procès-verbal de la réunion mensuelle no 2013-05 soit accepté tel que présenté.

**Adoptée à l'unanimité**

**Article 2013-07,03 PROCÈS-VERBAL RÉUNION MENSUELLE NO 2013-06**

Il est proposé par M. Michael Bossé, appuyé de M. Charles Bouchard que le procès-verbal de la réunion mensuelle no 2013-06 soit accepté tel que présenté.

**Adoptée à l'unanimité**

**Article 2013-07,04 DIVULGATION D'INTÉRÊT**

Michael Bossé – dossier Ville d'Edmundston – Propriété RPB Construction

**Article 2013-07,05 RAPPORT DE CONSTRUCTION**

Il est proposé par M. Guy Michaud, appuyé de M. André Lang que le rapport de construction soit accepté tel que présenté.

**Adoptée à l'unanimité**

**Article 2013-07,06 RAPPORT DE LOTISSEMENT**

Il est proposé par M. Guy Michaud, appuyé de M. André Lang que le rapport de lotissement soit accepté tel que présenté.

**Adoptée à l'unanimité**

**Article 2013-07-07 EDMUNDSTON ZONE # 1**

**Yvanhoe Beaupré – 104, chemin du Pouvoir**

(15 août 2013 – CSR.4435)

Ce terrain est présentement classifié «R3 Résidentiel 7 logements et plus». Le requérant demande, sous l'article 3.10 a) et c) de l'arrêté de zonage no 33, une première dérogation de 11,8 m (39 pi) sur la largeur minimale d'un lot et une deuxième dérogation de 312 m<sup>2</sup> (11 018 pi<sup>2</sup>) sur la superficie minimale d'un lot afin de construire un bâtiment multifamilial pour 4 logements dont la superficie est de 6 m (20 pi) x 19 m (62 pi) et d'une hauteur de 8,5 m (28 pi).

Considérant que le plan municipal (Principe 2.2) préconise la densification du secteur, il est proposé par M. André Lang, appuyé par M. Luc Frenette que les dérogations soient acceptées telles que présentées.

**Adoptée à l'unanimité**

**Article 2013-07,07 EDMUNDSTON ZONE #1****Pierre-Paul Levesque – 15, rue Des Champs***(15 août 2013 dossier CSR.4440)*

Ce terrain est présentement classifié « R1 Résidentiel unifamilial et bifamilial ». Le requérant demande, sous l'article 2.1.11 b) de l'arrêté de zonage no 33, une dérogation de 0,6 m (2 pi) dans la marge latérale afin de construire, dans la cour arrière gauche, un gazebo de 5,5 m (18 pi) x 6,7 m (22 pi) dont les fermes de toit seront situées à une distance de 4 pi de la ligne de propriété avec une avancée de 1,2 m pour reposer sur la clôture placée sur la ligne latérale.

Il est proposé par M. Luc Frenette, appuyé par M. Charles Bouchard que cette demande soit refusée considérant que :

1. l'aménagement ne répond pas à l'intention de l'arrêté concernant les projections nécessaires;
2. la dérogation constituerait un précédent important par la taille de la dérogation;
3. l'aménagement d'un toit terrasse peut être réalisé tout en respectant les normes de l'arrêté.

**Adoptée à l'unanimité**

**Article 2013-07,08 VILLE D'EDMUNDSTON****Arrêté modifiant l'Arrêté municipal no. 32 et l'Arrêté de zonage no 33**

Le conseil municipal propose de modifier son plan municipal et son arrêté de zonage. Le conseil demande un avis au CRP sur les modifications suivantes :

- Changer la désignation du plan municipal de Conservation constructible à Résidentiel et l'arrêté de zonage de R1 Résidentiel à R2 Résidentiel multifamilial 6 logements et moins pour les propriétés appartenant à RPB Construction Ltée. situées au 80 et 100 rue Rivière-à-la-Truite (nid 35156929 et 35177724).

Il est proposé par M. Charles Bouchard, appuyé par M. André Lang que le CRP recommande au conseil municipal d'adopter les modifications proposées.

**Adoptée à l'unanimité**

**Article 2013-07,09 COMMUNAUTÉ RURALE DE SAINT-ANDRÉ****Arrêté modifiant l' Arrêté no 104-2008 étant l'arrêté adoptant le Plan Rural de la Communauté Rurale de Saint-André***(15 août 2013)*

La communauté rurale propose de modifier son arrêté no 104-2008 et demande une recommandation au CRP sur la modification proposée:

- Changer la désignation de la propriété appartenant à M. Jacques Page situé sur le chemin Levesque à Saint-André, N.-B. (nid no 35015577) de zone R2 (Résidentiel bifamiliale) à zone P (Parcs et Loisirs) afin d'y installer un chalet.

Il est proposé par M. Guy Michaud, appuyé de M. Luc Frenette, que le CRP recommande au conseil de la communauté rurale d'adopter la modification telle que proposée.

**Adoptée à l'unanimité**

**Article 2013-07,10 GRAND-SAULT****Foyer Cindy – 394, chemin Tobique***(15 août 2013)*

Les requérants demandent, sous l'article 36.1 de l'arrêté de zonage de Grand-Sault, une dérogation de 25% du mur communiquant par l'intérieur au bâtiment principal afin d'agrandir son foyer pour y ajouter 12 chambres de pension.

Il est proposé par M. André Lang, appuyé par M. Guy Michaud que cette demande soit acceptée considérant la recommandation par le prévôt des incendies et que le projet est conforme à l'étude sur la stabilité des pentes pour la ville de Grand-Sault. (Étude Gemtec)

**Adoptée à l'unanimité**

**Article 2013-07,11 SAINT-LÉONARD****Gaetan Pineault- rue Michaud***(15 août 2013)*

Le requérant demande, sous l'article 43 a) de l'arrêté de zonage de Saint-Léonard, une première dérogation de 228 pi<sup>2</sup> sur la superficie d'un bâtiment accessoire et une deuxième dérogation de 1,8 m (6 pi) sur la hauteur d'un bâtiment accessoire.

Il est proposé par M. Charles Bouchard, appuyé de M. André Lang que les dérogations soient acceptées telles que présentées.

**Adoptée à l'unanimité**

**Article 2013-07,12 DSL SAINT-LÉONARD****Jean-Guy Doucette - 22, rue Marquis***(15 août 2013)*

Le requérant demande, sous l'article 5 (1) b) du règlement provincial 84-292, une dérogation de 1,5 m (5 pi) de la marge de retrait afin de construire une résidence unifamiliale située à une distance de 20 pi de l'alignement d'une rue future.

Il est proposé par M. André Lang, appuyé de M. Michael Bossé que cette demande soit acceptée telle que présentée.

**Adoptée à l'unanimité**

**Article 2013-07,13      VILLE DE GRAND-SAULT**

**Adoption du nouveau Plan Municipal de Grand-Sault**

*(15 août 2013)*

Le conseil municipal propose de faire l'adoption de son nouveau plan municipal et demande un avis au CRP.

Il est proposé par M. Guy Michaud, appuyé de M. Luc Frenette que le CRP recommande l'adoption du nouveau Plan municipal telle que présentée.

**Adoptée à l'unanimité**

**Article 2013-07,14      DIVERS**

**Article 2013-07,15      AJOURNEMENT**

L'ajournement est proposé par M. Michael Bossé à 20 h 20.

---

Maurice D'Amours - Directeur de l'urbanisme

---

Nathalie Roy - Secrétaire de séance

---

Date

---

Renaud Ouellette – Président